



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

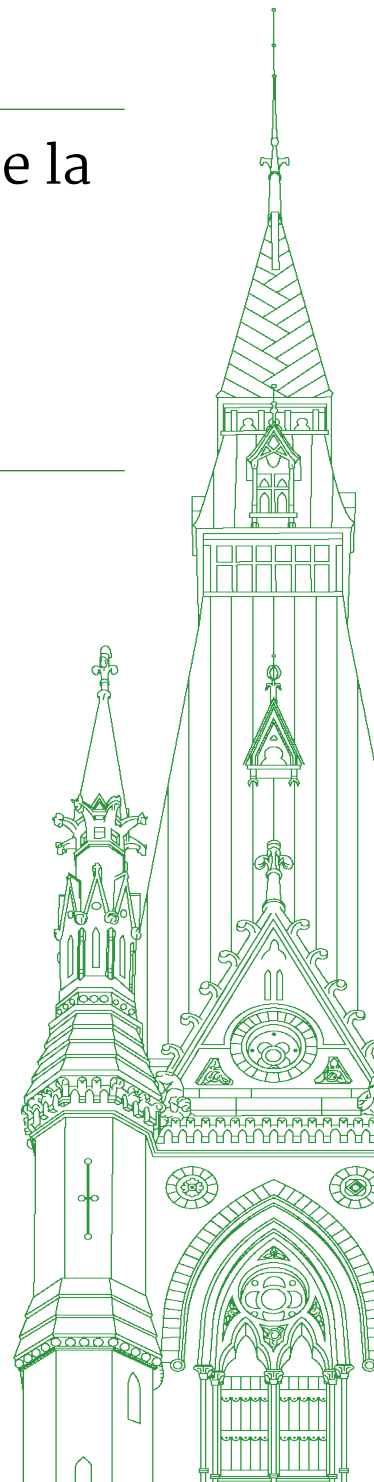
Comité permanent de l'industrie et de la technologie

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 001

Le lundi 16 juin 2025

Président : Ben Carr



Comité permanent de l'industrie et de la technologie

Le lundi 16 juin 2025

• (1105)

[Traduction]

La greffière du Comité (Miriam Burke): Honorables membres du Comité, je constate qu'il y a quorum.

Conformément à l'article 106(3)a) du Règlement, en tant que greffière du Comité, je vais présider à l'élection à la présidence et aux vice-présidences.

Je dois informer les membres que la greffière du Comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. La greffière ne peut recevoir aucune autre motion, elle ne peut entendre de rappels au Règlement ni participer au débat.

[Français]

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence.

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le président doit être un député du parti ministériel.

[Traduction]

Je suis prête à recevoir des motions pour la présidence.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Je propose la candidature du député de Winnipeg-Centre-Sud, M. Ben Carr, au poste de président.

Soit dit en passant, je suis désolé de participer à la réunion à distance.

La greffière: Merci.

[Traduction]

Y a-t-il d'autres motions?

Dans la négative, je vais mettre la motion aux voix.

Il est proposé par M. Ste-Marie que M. Ben Carr soit élu président du Comité.

Plaît-il aux membres du Comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare M. Carr dûment élu président du Comité.

J'invite M. Carr à prendre le fauteuil.

Le président (Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.)): Bonjour, chers collègues.

La première chose que je vais lire est de nature purement technique. Avant de continuer, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures ont été mises en

place à la dernière législature pour aider à prévenir les chocs acoustiques et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également qu'un code QR figure sur la carte et renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Nous demandons aux nouveaux députés en particulier d'y jeter un coup d'œil, mais il y a également des changements pour les députés réélus. Nous veillerons à ce que tous intègrent les nouvelles règles rapidement.

Nous avons deux ou trois choses à faire ce matin, mais la première est d'élire les vice-présidents. Je vais céder la parole à la greffière pour qu'elle nous guide dans ce processus.

La greffière: Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle.

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour la première vice-présidence.

Madame Borrelli, vous avez la parole.

Kathy Borrelli (Windsor—Tecumseh—Lakeshore, PCC): J'aimerais proposer la candidature de Mme Raquel Dancho.

La greffière: Y a-t-il d'autres motions?

Dans la négative, je vais mettre la motion aux voix.

Il est proposé par Mme Borrelli que Mme Dancho soit élue *in absentia* première vice-présidente du Comité.

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et Mme Dancho, élue première vice-présidente du Comité.

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le second vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un parti autre que celui de l'opposition officielle.

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour la seconde vice-présidence.

Monsieur Bardeesy, allez-y.

[Français]

Karim Bardeesy (Taiaiaiko'n—Parkdale—High Park, Lib.): Je propose la candidature du député de Joliette au poste de deuxième vice-président.

La greffière: Il est proposé par M. Bardeesy que M. Ste-Marie soit élu second vice-président du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Ste-Marie dûment élu second vice-président du Comité.

• (1110)

Le président: Je vous félicite, madame Dancho et monsieur Ste-Marie.

Monsieur Ste-Marie, c'est un plaisir de vous revoir. Je vous félicite pour votre réélection, il y a quelques mois.

[Traduction]

Chers collègues, nous devons adopter nos motions de régie interne.

Je tiens d'abord à dire que je suis très heureux de siéger à ce comité avec vous tous. Je pense que ce sera un excellent moyen pour nous de travailler ensemble dans un esprit de collaboration pour les Canadiens. J'ai présidé le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre la dernière année. C'est déjà plus calme et plus collaboratif ici. Cela fait du bien.

Je dois mentionner que je suis particulièrement heureux de voir un très fort contingent manitobain ici. Mme Dancho n'est pas là, mais on a envoyé M. Leslie, un autre Manitobain, pour la remplacer. M. Falk sera un membre permanent du Comité. Bien sûr, notre greffière a des racines à Winnipeg, notamment dans le quartier même où j'ai grandi. C'est toujours agréable que les Manitobains soient si bien représentés autour de la table. Je suis très heureux de voir mes collègues ici.

Je souhaite la bienvenue à plusieurs nouveaux députés. Il y en a deux nouveaux de ce côté-ci de la table et deux de l'autre côté. J'ai très hâte de vous connaître et de travailler avec vous aussi.

Nous allons passer à nos motions de régie interne. Ce sont simplement les motions qui nous permettent d'établir les protocoles de base du Comité. Je vais les lire au complet, si cela convient à tout le monde autour de la table. Voici notre premier test.

Est-ce que tout le monde a reçu copie de ces motions? Elles vous ont été envoyées dans les deux langues officielles. Nous pouvons les adopter sans que je les lise au complet aussi. Pour ce faire, nous aurions cependant besoin d'un vote ou du consentement unanime.

Je regarde autour de moi...

Allez-y, monsieur Bains.

Parm Bains (Richmond-Est—Steveston, Lib.): Si tout le monde les a reçues dans les deux langues, je serais d'accord pour nous abstenir de les lire.

Le président: Nous devons les adopter avant toute chose. Ce que je veux dire, c'est qu'au lieu que je lise le tout, est-ce que tout le monde serait à l'aise avec...

Parm Bains: Oui.

Le président: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de voter.

Madame la greffière, il semble que le vote soit nécessaire selon les règles. Je vais vous laisser faire.

La greffière: Vous pouvez simplement demander qu'elles soient adoptées telles quelles.

Le président: D'accord.

Sommes-nous d'accord pour adopter les motions de régie interne telles qu'elles ont été distribuées dans les deux langues officielles à tous les membres?

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Comme il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, je vais proposer...

La greffière: Voulez-vous inviter les analystes à s'avancer à la table maintenant que vous avez adopté la motion?

Le président: Je suis désolé. Je m'emballe.

Nos analystes auraient-ils l'obligeance de s'avancer pour que nous puissions les applaudir?

Pour la gouverne du Comité, voulez-vous vous présenter très brièvement?

[Français]

Sarah Lemelin-Bellerose (analyste): Bonjour. Je m'appelle Sarah Lemelin-Bellerose.

Je suis à la Bibliothèque du Parlement, tout comme à ce comité, depuis 2017.

[Traduction]

Dana Fan (attachée de recherche auprès du Comité): Je m'appelle Dana Fan. Je travaille à la Bibliothèque du Parlement depuis 2021 et au Comité permanent de l'industrie et de la technologie depuis 2023.

Nous sommes les analystes affectés à vos travaux au sein du Comité permanent de l'industrie et de la technologie.

Nous aimerions prendre quelques minutes pour vous présenter le genre de soutien que nous pouvons vous offrir alors que vous entamez votre travail à la présente législature.

[Français]

La Bibliothèque fournit un large éventail de services de recherche et d'analyse aux comités parlementaires, tous adaptés aux besoins spécifiques et à l'orientation de chaque comité. Ce soutien est disponible à toutes les étapes de votre travail, qu'il s'agisse d'une étude thématique, d'une révision de la législation, d'un examen de budgets des dépenses ou d'un suivi des questions relevant de votre mandat.

[Traduction]

Sarah Lemelin-Bellerose: Nous pouvons vous fournir toutes sortes de produits pour vous aider dans votre travail. Nous sommes là pour vous aider.

Avant la plupart des réunions, vous recevrez une note d'information environ 24 heures à l'avance, mais nous pouvons vous fournir toutes sortes d'autres produits sur demande. Il pourrait s'agir d'une proposition de liste de témoins pour une nouvelle étude, d'un document d'information ou d'un plan d'étude. Nous pouvons aussi vous fournir un texte si vous voulez faire état du travail que vous faites sur le site Web.

Nous sommes là pour vous aider et nous pouvons vous fournir toutes sortes de produits sur demande.

Dana Fan: Fondamentalement, notre rôle est de fournir au Comité des informations et des analyses non partisans et d'actualité. Nous travaillerons en étroite collaboration avec vous et la greffière pour vous soutenir dans votre travail, tant pour les réunions publiques que pour votre travail en coulisses.

[Français]

Sarah Lemelin-Bellerose: Nous avons bien hâte de travailler avec vous tous.

[Traduction]

Merci beaucoup.

[Français]

Le président: Je vous remercie toutes les deux.

[Traduction]

Je vous remercie de cette présentation et de tout ce que vous faites.

Chers collègues, comme je l'ai dit, j'ai hâte de travailler avec vous.

La dernière chose que je veux faire avant de proposer la levée de la séance, c'est de vous encourager à tous aller vous présenter au personnel, en particulier. C'est vraiment bon de savoir qui travaille ensemble et pour qui, alors j'espère que tout le monde aura l'occasion de le faire avant que nous quittions la salle aujourd'hui.

Sinon, comme il n'y a rien d'autre, je vais lever la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>